



Licence Lettres

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02027082

HAL Id: hceres-02027082

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027082>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Lettres

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Lettres et langues

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Lettres* de l'Université de Strasbourg (UNISTRA) est opérée sur le campus de Strasbourg. Elle propose aux étudiants une formation complète, déclinée en trois parcours (*Lettres modernes, Lettres classiques, Sciences du langage*). Elle vise à développer chez les étudiants une solide culture générale, des connaissances pointues en littérature ou linguistique, le cas échéant en langues anciennes, une parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française et la pratique d'une langue vivante étrangère. Elle impose dans son cursus le passage du Certificat informatique et internet (C2i) et propose également aux étudiants une unité d'enseignement (UE) de projet personnel et professionnel (PPP). Des stages sont possibles, majoritairement en lycée ou collège.

La licence débouche sur des poursuites d'études en master mention *Lettres*, en master mention *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)* « Enseigner les lettres » ou mention « Professeur des écoles ». Elle forme majoritairement de futurs enseignants ou à la marge, pour le parcours *Sciences du langage*, des orthophonistes.

Analyse

Objectifs

La licence *Lettres* développe parfaitement les compétences et connaissances attendues d'une telle formation : maîtrise réfléchie de la langue française (exploration de la linguistique, de la phonétique), tant à l'écrit qu'à l'oral, capacité à exploiter des ressources documentaires, solide culture générale (cours de littérature française, générale et comparée), connaissance d'une langue vivante étrangère, le cas échéant des langues et cultures de l'Antiquité. Le socle disciplinaire est extrêmement solide.

Les étudiants poursuivent leur cursus en master mention *Lettres*, en master mention *Métiers de l'édition* ou en grande majorité en master *MEEF* (« Enseigner les lettres »). L'objectif de poursuite d'études est en ce sens atteint.

Le dossier indique que les étudiants, « sous réserve d'une formation complémentaire », sont aptes à s'orienter vers des formations en journalisme, métiers de la vente, du marketing, de la publicité, de la communication, ou aux concours de la fonction publique (hors enseignement) ou des écoles d'orthophonie. Le dossier ne fait cependant état de passerelles (d'ailleurs assez lâches) que concernant l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) ou les écoles d'orthophonie. La formation gagnerait très certainement à ne pas privilégier les seuls débouchés des concours de l'enseignement pour s'ouvrir à d'autres métiers, par exemple en proposant des UE d'ouverture. Il y a ici un problème d'adéquation entre la formation et les métiers renseignés.

Organisation
<p>La mention s'organise en trois parcours pertinents et attendus dans ce genre de formation : <i>Lettres modernes</i>, <i>Lettres classiques</i> et <i>Sciences du langage</i>. Elle propose six UE par semestre : deux UE de tronc commun (Méthodologie et PPP et Langues vivantes (LVE)), deux UE fondamentales, une UE de renforcement, une UE option au choix. Le projet est progressif : le programme de littérature française, par exemple, propose une exploration des siècles (de façon inversement chronologique, ce qui fait sens), en cours magistraux (CM) tandis que les travaux dirigés (TD) s'organisent de façon à « croiser » les siècles ; les cours de langue ancienne vont dans le sens d'un approfondissement des connaissances. Les crédits européens (ECTS) sont répartis de manière équitable entre les UE.</p> <p>La licence <i>Lettres</i> présente une organisation cohérente et lisible. Toutefois elle est fortement disciplinaire et ne laisse pas place à des UE transversales ou « de découverte ». Elle semble à ce titre, offrir peu de possibilités de réorientation ou de découverte d'autres débouchés que ceux du professorat et de la recherche.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence <i>Lettres</i> est évidemment essentielle à une faculté comme l'UNISTRA qui a une tradition séculaire en Humanités. Elle entretient des liens avec les autres licences de l'Université de Strasbourg. Ceux-ci semblent cependant limités aux services d'enseignements partagés entre différentes formations et parcours. Le dossier ne fait pas état de projets communs. Ainsi, à côté de la licence <i>Lettres</i>, existe également une licence <i>Humanités</i> depuis 2013 qui propose des enseignements de lettres, d'histoire, de philosophie, de langue vivante. La question se pose fortement de savoir quels sont les liens entre ces deux licences qui à bien des égards peuvent être ou concurrentielles, ou complémentaires. On peut se demander s'il existe des passerelles entre les deux licences. On s'interroge sur les spécificités affichées par chacune d'elle pour les lycéens et étudiants.</p> <p>Au niveau régional, la formation se distingue par le parcours <i>Sciences du langage</i> qu'elle est la seule à proposer dans le Grand Est. Ce parcours est un axe de valorisation. Au niveau local, la licence travaille avec la Bibliothèque nationale et universitaire où se tiennent des expositions liées aux manifestations scientifiques. Un partenariat avec un lycée permet aux étudiants désireux de découvrir les métiers de l'Education nationale de mener des actions auprès des jeunes scolarisés et d'optimiser la liaison lycée/université.</p> <p>La licence <i>Lettres</i> entretient des liens avec quelques partenaires locaux mais n'a pas mené une réflexion approfondie sur son positionnement dans l'environnement. Il s'agirait peut-être d'élargir le champ pour engendrer de nouvelles dynamiques. Le lien avec les professionnels (autres qu'enseignants) semble être singulièrement absent.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (EC) et d'enseignants aux profils et aux compétences scientifiques variées et complémentaires (19 professeurs d'université, 29 maîtres de conférences, trois professeurs agrégés, un professeur certifié, deux attachés temporaires d'enseignement et de recherche, huit doctorants). Elle semble être extrêmement organisée : la faculté est constituée de six instituts, dotés chacun d'un directeur et d'un directeur adjoint. La faculté a un doyen, un vice-doyen, une directrice des études. Chaque parcours est dirigé par un enseignant. Il y a également des responsabilités transversales exercées par des enseignants (numérique, stages, <i>alumni</i>). Le cas échéant, il peut être désigné des responsables d'UE. L'équipe est en outre impliquée, partiellement, dans la gouvernance de la mention. Elle se réunit en conseil pédagogique deux fois par an et est également consultée par mail. Un responsable de parcours est l'interlocuteur privilégié des étudiants. Il veille à harmoniser l'évaluation. Les étudiants élus semblent consultés. Des entretiens formalisés sont organisés sur une base régulière. Un secours précieux est dispensé par « l'Amicale des Lettres ».</p> <p>Les responsabilités et les missions sont partagées et bien définies. Les enseignants semblent fortement engagés.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le dossier indique une baisse des effectifs et des débouchés professionnels au niveau national. Cependant, le nombre d'inscrits reste honorable (230 inscrits en licence en moyenne).</p> <p>Le taux de réussite au diplôme est correct (proche de 75 %) et le taux d'abandon en première année de licence - L1 (environ 50 %) est courant dans ce genre de formation.</p> <p>L'UE1 PPP accompagne les étudiants dans leur projet professionnel et soutient leur réflexion. Elle propose un dispositif très complet, évolutif et en cohérence avec les projets de l'étudiant.</p> <p>Toutefois, le dossier indique qu'il y a peu de débouchés professionnels à l'issue de la licence autres que l'enseignement. La plupart des étudiants poursuivent leurs études en master <i>Lettres</i>, en master « Enseigner les lettres » ou en master de professorat des écoles. L'insertion professionnelle semble se concevoir uniquement sur le principe de la réussite aux concours de la fonction publique.</p>

<p>Place de la recherche</p>
<p>Les enseignants dispensant la formation sont dans leur grande majorité chercheurs. Les programmes de cours reflètent les orientations de ces chercheurs. Les colloques sont ouverts aux étudiants. Ils sont informés et invités aux manifestations scientifiques.</p> <p>Les liens entre enseignements et recherches-expérimentations sont nombreux dans le parcours <i>Sciences du langage</i> où des équipements de pointe sont utilisés dans le cadre de la recherche mais aussi en TD et en travaux pratiques (TP) de phonétique. De même, est proposée une UE Langage de balises HTML et XML dont l'objectif affiché est de développer les compétences du chercheur.</p> <p>Le dossier indique comme initiation à la recherche des « exposés » en cours et des dossiers. Il n'est pas proposé toutefois d'UE d'initiation à la recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>L'accompagnement des étudiants dans leur projet professionnel a fait l'objet d'une réflexion indéniable.</p> <p>L'UE1 PPP a été pensée comme un programme de professionnalisation. Elle est évolutive sur les trois années de licence avec des options. Les étudiants sont informés et guidés dans leur choix d'orientation. Une plaquette « débouchés » est à leur disposition. On cherche à leur présenter différents métiers en lien avec « Espace avenir ». On les aide également à formaliser et à valoriser les compétences acquises (travail sur les CV, lettre de motivation, rédaction d'un bilan personnel). Un portefeuille de compétence en ligne pourrait renforcer cette valorisation. Il existe une véritable progression dans la mise en place du PPP. Au semestre 1 (S1), le contenu est plutôt méthodologique (C2i, ateliers d'écriture). Il évolue ensuite et propose aux semestres 5 et 6 (S5 et S6) des stages de sensibilisation.</p> <p>La démarche est dynamique. L'ensemble est positif. Il conviendrait toutefois de ne pas penser aux seuls métiers de l'enseignement comme voies professionnelles.</p> <p>Le dossier indique également qu'un certain nombre d'étudiants en deuxième année de licence (L2) partent en troisième année de licence (L3) vers les sciences de l'éducation pour se préparer aux concours du professorat des écoles. Il conviendrait de penser à des passerelles pour ne pas perdre ces étudiants. Il faudrait aussi proposer aussi des stages en école primaire.</p> <p>L'autoévaluation indique la nécessité de préparer davantage la professionnalisation des étudiants (multiplier les interventions de professionnels). Il serait important de travailler à se rapprocher d'autres structures (musées, maisons d'édition, structures culturelles de manière générale). Il conviendrait sans doute de rendre les stages obligatoires.</p> <p>Globalement l'effort amorcé est à poursuivre.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Les projets sont conçus comme faisant partie de l'UE1 PPP. Les objectifs varient en fonction des contenus personnalisables. Cette UE permet la découverte et la réflexion pour la constitution d'un projet professionnel. La formation travaille en collaboration avec l'Espace Avenir, service d'orientation de l'Université.</p> <p>Des stages volontaires sont intégrés à la maquette pédagogique à hauteur de 54 heures TD au semestre 4 (S4) et 75 heures TD au S6, évalués par un rapport de stage. Il conviendrait sans doute de les rendre obligatoires afin de rendre la formation plus équitable et plus professionnalisante. Si un partenariat ancien lie l'UNISTRA à des établissements scolaires, il faudrait veiller à développer des liens avec d'autres structures d'accueil hors de l'éducation nationale.</p> <p>Les stages hors-cursus sont valorisés (de trois à neuf crédits européens). On se demande comment ces stages prennent réellement place dans un semestre qui compte 30 crédits européens (un stage peut remplacer de une à trois UE).</p> <p>Un effort doit être fait en la matière (caractère obligatoire, évaluation plus équitable, diversification des lieux).</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>L'UNISTRA est au cœur de l'international de par sa position géographique et la présence d'institutions européennes.</p> <p>L'international est inscrit dans la maquette pédagogique avec une UE LVE obligatoire. Une collaboration existe avec le centre de ressources en langues et les étudiants peuvent apprendre une nouvelle langue (niveau débutant) en option.</p> <p>On dénombre 47 partenariats européens et trois hors-Europe. 12 % des étudiants sont étrangers. Des enseignants-chercheurs étrangers sont également présents dans la formation.</p> <p>La mobilité est « encouragée ». Toutefois on note un déséquilibre entre mobilité sortante et mobilité entrante : en 2015/2016, 87 étudiants en mobilité entrante, 11 en mobilité sortante (sur 504 inscrits).</p> <p>Il conviendrait de se pencher sur les freins à la mobilité sortante (d'ordre économique, culturel, etc.) et d'y proposer des remédiations (bourses, campagnes d'information).</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le type de recrutement de la licence <i>Lettres</i> n'est pas détaillé. Le dossier indique que certains étudiants entrent en cours de L1 ou en L2 et L3 sur validation des acquis de l'expérience (VAE) ou des études supérieures au cas par cas. La procédure appliquée est celle de l'UNISTRA.</p> <p>En L1, une semaine de prérentrée, soutenue par l'Amicale des lettres, aide à l'intégration des étudiants.</p> <p>Un dispositif d'orientation active est en place. Confié à deux enseignants, il permet d'accompagner les étudiants dans les choix de parcours ou la constitution de groupes de niveau en langues anciennes. Les informations sont diffusées largement et des entretiens sont réalisés. Des permanences sont réalisées par la direction des études pour identifier les lacunes.</p> <p>L'UE1 PPP participe du dispositif d'aide à la réussite en proposant des contenus méthodologiques. Les étudiants de L1 bénéficient également d'un soutien méthodologique de 50 heures TD. Un diplôme universitaire Tremplin Réussite de l'université facilite les réorientations au semestre 2 (S2). On ne sait pas s'il existe des passerelles entre la licence Lettres et, par exemple, la licence Humanités. Le tutorat a été abandonné faute d'étudiants motivés pour le suivre.</p> <p>On note un grand engagement de l'équipe enseignante. Le numérique pourrait participer de ce dispositif d'aide à la réussite (plateforme collaborative, cours en ligne, forum d'entraide).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les cours ont lieu en présentiel, certains sont disponibles via l'espace numérique de travail (ENT) et la plate-forme Moodle. Ces pratiques mériteraient, comme l'indique le dossier, d'être généralisées et nécessitent une formation des enseignants à ces nouvelles modalités de travail. On note la création récente de l'Institut de développement et d'innovation pédagogiques (IDIP). Il existe à la faculté un enseignant référent numérique.</p> <p>Au S2, la maquette propose de travailler sur éditeur de textes et sur tableur. L'acquisition de connaissances et de compétences est poursuivie au semestre 3 (S3). Une option du S6 traite d'humanités numériques. Elle permet l'initiation à la programmation Python et aux enjeux du numérique. Le parcours <i>Sciences du langage</i> en particulier attache une grande importance au numérique. Il dispose de salles de travail performantes. Il est prévu de recruter à ce titre un professeur en « linguistique outillée ».</p> <p>Le C2i est proposé aux étudiants dans le cadre du projet professionnel. Il est obligatoire et bien accompagné. Il faudrait sans doute penser à un parcours <i>Humanités numériques</i> dispensé tout au long de la formation de façon progressive.</p> <p>Une attention particulière est portée aux étudiants handicapés (Mission Handicap de l'Université) : tous les locaux leur sont accessibles. Il n'est pas fait mention des contraintes des étudiants salariés et des aménagements qui leur sont offerts.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) sont extrêmement claires. Les règles sont votées en Commission formation et vie universitaire (CFVU) et assez classiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des jurys, composés de trois personnes, se réunissent à la fin de chaque semestre et en fin d'année ; - le passage en année suivante est possible si 24 crédits européens sur 30 ont été validés ; - il existe des compensations à l'intérieur de l'UE, entre deux UE, entre deux semestres ; - pour chaque UE, au minimum trois notes sont exigées. <p>Le principe de l'évaluation continue est privilégié. Les dates des travaux sur table sont données en début de semestre, l'organisation en semaine 14 des devoirs « lourds » est prévue par la faculté. Les cas de défaillance ou de neutralisation de notes sont très clairs.</p> <p>Il n'est pas fait mention du cas particulier des étudiants salariés, le dossier fourni ne précise pas s'il existe des dispenses d'enseignement. Par ailleurs, on ne connaît pas les modalités d'évaluation des étudiants, la fréquence des contrôles continus, la place de l'évaluation formative.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Un bilan de compétences est réalisé dans le cadre de l'UE1 PPP, du S3 au S6. Les modules « explorer » et « choisir » permettent de constituer un livret de compétences et une autoévaluation des compétences. Le dispositif est classique, et toujours difficile à mettre en place en lettres.</p> <p>Cette démarche importante mériterait sans doute d'être davantage valorisée dans une perspective de visibilité et d'employabilité (diffusion sur internet, CV et portefeuille de compétences en ligne).</p>

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est réalisé au niveau régional par l'Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIFE). Il n'a pas été réalisé à ce jour d'enquête sur les licences. Le dossier mentionne une « vision intuitive et empirique » du suivi, qui semble reposer sur les taux de réussite aux concours de l'enseignement. Les données fournies sont lacunaires et ne permettent pas d'analyse. Il serait important développer un réseau « *alumni* ».

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un comité d'évaluation des formations a été mis en place en 2010/2011. Il tient lieu de conseil de perfectionnement. Il se réunit deux fois par an. Composé du doyen, des responsables de département, des responsables de diplômes, de la directrice de la scolarité, de deux étudiants de licence et de deux étudiants de master, il est force de propositions avant la prise de décision en conseil de faculté. Ce comité gagnerait à se former en véritable conseil de perfectionnement qui formaliserait la participation des étudiants et intégrerait des professionnels, ici absolument absents. L'évaluation des formations par les étudiants renvoie, comme souvent, à des taux de réponses très faibles. Il conviendrait d'intensifier cette démarche afin d'en optimiser la qualité.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Maquette cohérente organisée en tronc commun et en parcours dispensant une solide formation disciplinaire ; présence d'une langue vivante, passage du C2i obligatoire.
- Grande lisibilité des MECC et de l'organisation pédagogique de la licence.
- Grande implication de l'équipe enseignante (notamment dans l'aide à la réussite des étudiants).

Points faibles :

- Manque de mobilité sortante.
- Manque d'une politique de stages ferme et diverse.
- Absence presque totale de débouchés autres que ceux de l'enseignement.
- Absence d'interventions de professionnels, d'UE transversales ou d'ouverture, voire d'initiation à la recherche.
- Absence de partenariats vers des structures culturelles variées, absence de passerelles avec les autres licences (en particulier avec la licence *Humanités*).

Avis global et recommandations :

La licence *Lettres* est indispensable dans l'économie générale de l'UNISTRA. Elle est forte d'atouts indéniables : fortement disciplinaire, très bien encadrée, elle dispense un socle de connaissances indéniable pour les étudiants, en particulier ceux qui se destinent aux concours de l'enseignement.

Pour la rendre encore plus attractive et élargir son recrutement, il conviendrait cependant de veiller à ce qu'elle ne soit pas une formation uniquement destinée à la préparation des concours de l'enseignement, de plus en plus boudés par les étudiants. Ouvrir vers d'autres débouchés professionnels, faire intervenir des professionnels, travailler à la mutualisation avec d'autres licences de l'UNISTRA, renforcer la politique des stages, travailler à des partenariats avec les nombreuses structures culturelles de la région (maisons d'édition, associations, théâtres, musées, bibliothèques, etc.) sont autant de pistes possibles.

Enfin, il serait nécessaire de réfléchir au positionnement de la licence *Lettres* face à la licence *Humanités*.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence

Mention : *Lettres*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr